



**MARCHE PUBLIC DE SERVICE**

**MAITRE DE L'OUVRAGE :**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME  
8 Rue Paul Montrochet  
69002 LYON



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Tourisme

Intitulé du marché :

**PARTENARIAT MEDIAS**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**



## Table des matières

<b>1. Objet et étendue de la consultation</b> .....	3
1.1. Objet de la consultation.....	4
1.2. Etendue de la consultation .....	4
1.3. Décomposition de la consultation .....	4
1.4. Conditions de participation des candidats .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>2. Conditions de la consultation</b> .....	5
2.1. Durée - Délais d'exécution .....	5
2.2. Variantes.....	5
2.3. Délai de validité des offres .....	5
2.4. Mode de règlement et modalités de financement .....	5
<b>3. Contenu du dossier de consultation</b> : .....	5
<b>4. Présentation des candidatures et des offres</b> .....	5
4.1. Justificatifs de candidature : .....	5
4.2. Pièces de l'offre : .....	5
<b>5. Modalités de jugement des offres</b> .....	6
<b>6. Les modalités de transmission de votre offre</b> : .....	6
<b>7. Renseignements complémentaires</b> : .....	6
7.1. Renseignement d'ordre administratif : .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
7.2. Renseignements complémentaires d'ordre technique : .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
7.3. Date limite de réception des offres : .....	7
7.4. Négociation .....	7

**Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme** est une association loi 1901, ayant pour objet

- La promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Auvergne Rhône-Alpes au niveau national et à l'étranger ;
- La mise en œuvre, à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'actions relevant de la politique touristique régionale dans les domaines des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle ;
- Le développement d'expertises et de prestations professionnelles sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, en France et à l'étranger.

**Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est implanté :**

- Au 8 rue Paul Montrochet - 69002 LYON, siège social de l'association ;
- 59 boulevard Léon Jouhaux – CS 90706 63050 CLERMONT-FERRAND cedex 2, établissement secondaire.

## **1. Objet et étendue de la consultation**

### **1.1.1. Nature des Besoins**

Dans le cadre de son plan d'actions de promotion sur la thématique OUTDOOR, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme souhaite communiquer sur un ou plusieurs magazines sur la thématique Outdoor afin de :

- Faire rayonner la destination à l'intérieur et au-delà des frontières de la région et sur une période d'avril à octobre
- Mettre en avant la diversité et les produits phares outdoor en région
- Faire passer des émotions et retranscrire concrètement toute l'offre de loisirs outdoor

## 1.2. Objet de la consultation

Le présent accord-cadre a pour objet de confier au titulaire la conception d'un partenariat média innovant sur différents supports outdoor spécialisés et sur une période de communication de mars à octobre 2019.

Ce partenariat média peut se présenter sous la forme de publi-rédactionnels, publiereportages, push web et réseaux sociaux, jeux concours, publicités...

Ce partenariat média doit répondre à des pré-requis impératifs :

- Représenter les univers marketings d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme : l'outdoor ; l'itinérance (les grands itinéraires de randonnée à pied et à vélo), la montagne été,
- Présenter les territoires, grands itinéraires, activités et professionnels outdoor valorisant Auvergne-Rhône-Alpes
- Etre expressifs du positionnement marketing d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et de son accroche « Renaitre ici ».
- Exploitation des visuels expressifs du positionnement Renaitre ici dans la photothèque en ligne d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme : [phototheque.auvergnerhonealpes-tourisme.com](http://phototheque.auvergnerhonealpes-tourisme.com) (faire la recherche mot clé avec Renaitre)

*Cf la charte Renaitre ici :* <http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/article/la-charte-graphique-renaitre-ici>

*Lien vers le film Renaitre ici :* <http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/article/meet-match-2018-le-film-de-promotion-renaitre-ici>

## 1.3. Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le montant estimé du marché est inférieur à **50 000 € HT**.

## 1.4. Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.



## **2. Conditions de la consultation**

### **2.1. Durée - Délais d'exécution**

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est de quatre (4) mois.

Le point de départ du délai sera fixé dans la lettre de notification du marché, ou à défaut dans un ordre de service ultérieur.

### **2.2. Variantes**

Aucune variante n'est autorisée

### **2.3. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.4. Mode de règlement et modalités de financement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **3. Contenu du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants, qui seront adressés pour répondre à la consultation :

- La présente lettre de consultation valant règlement de consultation ;
- Le Cahier des Clauses Technique Particulières (CCTP) ;
- Les déclarations du candidat (formulaires DC1 et DC2 à remplir par le candidat).

## **4. Présentation des candidatures et des offres**

Chaque candidat produira les documents suivants :

### **4.1. Justificatifs de candidature :**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- les formulaires DC1 et DC2 ;
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels valable pour la durée globale du marché.

### **4.2. Pièces de l'offre :**

Les candidats remettent à l'appui de leur offre, les documents suivants :

- Le mémoire de réponse détaillé qui répond aux critères définis dans ce présent règlement de consultation ;
- Un rétroplanning
- Le devis

## 5. Modalités de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

- Une présentation détaillée du partenariat média avec une proposition de maquettes ;
- La présentation détaillée du ou des supports utilisés : nombre de diffusion à l'OJD, nombre d'abonnement, type de lecteurs ;
- Un plan de communication sur avril à octobre ;
- Quelques références types.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur.

## 6. Les modalités de transmission de votre offre :

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante :

[c.chouvy@auvergnerhonealpes-tourisme.com](mailto:c.chouvy@auvergnerhonealpes-tourisme.com)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

En fin de procédure, l'offre électronique du soumissionnaire sera transformée en offre papier ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Dans le cas de candidatures groupées conformément, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

## 7. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront contacter :

**Caroline Chouvy**

Tél : +33 (0)4 73 29 28 26 – [c.chouvy@auvergnerhonealpes-tourisme.com](mailto:c.chouvy@auvergnerhonealpes-tourisme.com)



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Tourisme

7.3. Date limite de réception des offres :

**Vendredi 1er février 17h00**

7.4. Négociation

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme se réserve la possibilité de négocier ou d'attribuer le marché sans négociation. Si la négociation a lieu, elle pourra porter sur tous les éléments